



DECISION DU MAIRE

AFFAIRES JURIDIQUES & COMMANDE PUBLIQUE

FN

Décision n° 2024_07_08_1

Objet : **ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 29 SEPTEMBRE 2023 PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE DE DIALOGUE COMPÉTITIF POUR LE RECRUTEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE EN VUE DU RÉAMÉNAGEMENT URBAIN DE LA VILLE HAUTE**

Le Maire de BAR-LE-DUC,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 septembre 2020, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'arrêté municipal en date du 29 septembre 2023 portant désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue du réaménagement urbain de la Ville Haute ;

Considérant qu'une procédure de dialogue compétitif visant à signer un accord-cadre avec une équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée de concevoir le réaménagement du quartier de la Ville-Haute a été lancée par un avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP le 19 août 2023 et au JOUE le 22 août 2023 ;

Considérant que le règlement de consultation de cette procédure prévoit l'intervention d'un jury chargé de donner son avis sur le choix des candidats admis à participer au dialogue et sur le choix de l'attributaire ;

Considérant que l'arrêté du 29 septembre 2023 susvisé a fixé la composition de ce jury et a désigné M. Jean-Paul LEMOINE, Premier Adjoint, comme Président ;

Considérant qu'il y a lieu de modifier cet arrêté pour tenir compte d'une éventuelle indisponibilité de M. LEMOINE et de l'arrivée d'un nouveau directeur de la Culture ;

DÉCIDE :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté municipal du 29 septembre 2023 portant désignation portant désignation des membres du jury dans le cadre de la procédure de dialogue compétitif pour le recrutement d'un maître d'œuvre en vue du réaménagement urbain de la Ville Haute est ainsi modifié (modifications figurant en gras) :

1. Membres à voix délibérative :

- **Madame Martine JOLY, Maire et présidente de droit de la CAO, en qualité de Présidente, ou, en son absence, Monsieur Jean-Paul LEMOINE, Premier Adjoint, ayant pour cela reçu délégation ;**
- Les membres élus de la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires	Suppléants
• Marie-Josée HORNBERGER	• Juliette BOUCHOT
• Bernard DELVERT	• Alain HAUET
• Olivier GONZATO	• Chantal DILLMANN
• Mathias RAULOT	• Sylvie JOLLY
• Pierre-Etienne PICHON	• Frédéric VERLANT

- Les membres qualifiés :
 - o Monsieur Pierre COLNAT, architecte
 - o Madame Charlotte LURAT, architecte
 - o Monsieur Frédéric LEMARQUIS, architecte du patrimoine

2. Membres à voix consultative :

- Monsieur Jean-Marc CLEMENT, Directeur général des services
- Monsieur Benjamin DOMMANGE, Directeur général adjoint - Stratégie de développement et attractivité
- Monsieur Arnaud MOREAU, Directeur général adjoint - Aménagement et cadre de vie
- Monsieur Jean-Michel JEANSON, Adjoint au directeur général adjoint - Aménagement et cadre de vie
- **Monsieur Eric AUBRY, directeur de la Culture**
- Monsieur Aurélien BUSSEZ, représentant de la SEBL, assistant à maître d'ouvrage
- Monsieur Thierry LORENZ, représentant d'IRIS Conseil, assistant à maître d'ouvrage

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bar-le-Duc est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise aux services de la Préfecture.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy ou via [www.telerecours](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Fait à BAR-LE-DUC, le 8 juillet 2024

LE MAIRE,

Martine JOLY

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le



ID : 055-215500299-20240708-2024_07_08_1-AU